

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n^o 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 567 à 575

présentés par
Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

ARTICLE 25

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Elle reçoit les réclamations, pétitions, plaintes du public, relative à la mise en œuvre des jeux en ligne et informe leurs auteurs des suites données à celles-ci. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'ouvrir l'ARJEL aux pétitions, plaintes et réclamation du public afin qu'elle puisse remplir sa mission au plus près des personnes qu'elle a pour mission de protéger.

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o 567 de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt
Adt n^o 568 de MM. Gorce, Dussopt et Duron
Adt n^o 569 de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux
Adt n^o 570 de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier
Adt n^o 571 de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes
Adt n^o 572 de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont
Adt n^o 573 de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen
Adt n^o 574 de MM. Pupponi, Le Bouillonnet et Likuvalu
Adt n^o 575 de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal